

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunis International Bank -TIB -

Siège Social : 18, avenue des états Unis d'Amérique 1002 Tunis-Belvédère

Tunis International Bank - TIB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 3 avril 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Dhia BOUZAYEN et M. Walid MOUSSA.

BILAN

Arrêté au 31.12.2016
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2016	2015
AC 1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3	41 334 085	9 934 032
AC 2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	350 287 670	386 823 340
AC 3 Créances sur la clientèle	5	14 395 450	21 981 427
AC 4 Portefeuille titres commercial	6	24 179 152	21 450 532
AC 5 Portefeuille d'investissement	7	105 213 683	110 984 649
AC 6 Valeurs immobilisées	8	3 065 245	3 433 177
AC 7 Autres actifs	9	1 678 012	1 747 353
TOTAL ACTIFS		540 153 297	556 354 510
PA 2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	164 328 200	166 648 227
PA 3 Dépôts de la clientèle	11	253 617 491	274 602 632
PA 5 Autres passifs	12	9 949 678	10 371 140
TOTAL PASSIFS		427 895 369	451 621 999
CP 1 Capital		50 000 000	50 000 000
CP 2 Réserves		26 507 131	25 537 932
CP 4 Autres capitaux propres		1 000 000	1 000 000
CP 5 Résultats reportés		26 964 579	22 957 018
CP 6 Résultat de l'exercice		7 786 218	5 237 561
TOTAL CAPITAUX PROPRES		112 257 928	104 732 511
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		540 153 297	556 354 510

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31.12.2016

(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2016	2015
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1 Cautions, Avals et autres garanties données		11 341 527	6 350 645
HB 2 Crédits documentaires		5 177 128	7 104 473
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		16 518 655	13 455 118
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		16 518 655	13 455 118
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS</u>			
HB 7 Garanties reçues		72 644 636	122 589 442
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		72 644 636	122 589 442

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016
(Unités en US Dollars)

Désignation		Notes	2016	2015
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			<u>16 895 961</u>	<u>15 106 807</u>
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	14	4 867 691	3 731 998
PR 2	Commissions perçues	15	3 356 543	3 165 302
PR 3	Gain sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	3 213 301	2 330 875
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	17	5 458 426	5 878 632
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			<u>-1 586 496</u>	<u>-1 999 692</u>
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	18	-1 324 745	-1 140 877
CH 2	Commissions encourues		-237 790	-199 370
CH 3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	19	-23 961	-659 445
PRODUIT NET BANCAIRE			15 309 465	13 107 115
CH4/PR5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		28 273	-331 667
PR6/CH 5	Dotations nettes aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		11 740	-51 317
PR 7	Autres produits d'exploitation		-	97 697
CH 6	Frais de personnel	20	-3 978 221	-3 982 215
CH 7	Charges générales d'exploitation	21	-2 712 903	-3 031 797
CH 8	Dotations aux amortissements		-554 186	-570 255
RESULTAT D'EXPLOITATION			8 104 168	5 237 561
CP 11	Perte provenant des éléments extraordinaires	21	-317 950	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			7 786 218	5 237 561

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2016	2015
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus investissement)		8 293 575	6 834 590
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-1 562 534	-1 340 247
Dépôts/Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-3 366 149	-4 512 906
Prêts et avances /Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		7 585 977	6 139 813
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		-20 985 141	-18 581 519
Titres de placements		-2 435 534	-7 112 916
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-7 430 536	-9 511 451
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		24 262 275	43 650 812
FLUX DE TRESORERIE NET D'EXPLOITATION		4 361 933	15 566 177
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 458 426	5 878 632
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		5 805 824	-21 749 386
Acquisition / cessions sur immobilisations		-186 254	-346 434
FLUX DE TRESORERIE NET D'INVESTISSEMENT		11 077 996	-16 217 188
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés et autres distributions		-230 000	-230 000
FLUX DE TRESORERIE NET DE FINANCEMENT		-230 000	-230 000
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		15 209 929	-881 011
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		40 329 775	41 210 786
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	23	55 539 704	40 329 775

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

Tunis International Bank (TIB) a été créée en juin 1982 comme une banque opérant essentiellement avec les non résidents sous la loi 2009-64 du 12 août 2009 et sous le contrôle et la supervision de la Banque Centrale de Tunisie. La banque est soumise à l'impôt au taux de 10% pour ses activités avec les non-résidents.

Le siège de la banque est sis à 18, avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis Belvédère – Tunisie.

La TIB est une filiale de Burgan Bank (Kuwait), membre du Groupe KIPCO (Kuwait).

2. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de Tunis International Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

2.1. Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31/12/2016 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30/12/1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Les états financiers ont été préparés en US Dollars considéré comme monnaie fonctionnelle de la banque.

2.2. Principes et méthodes comptables pertinents appliqués

(a) Conversion des opérations en monnaies étrangères

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change à la date de clôture, soit le taux de change du 31 décembre de chaque année. Toutes les différences de changes (gains ou pertes) sont comptabilisées dans l'état de résultat. Les éléments de l'état de résultat (produits et charges) libellés en monnaies étrangères sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle au cours de change du jour de la transaction.

(b) Portefeuille titres

b-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

b-2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché. La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissements

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

b-3 Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

(c) Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2016 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2016 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31 décembre 2016 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par les normes comptables sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au cours de l'exercice et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés pendant l'exercice en cours sont en revanche inclus dans le résultat de l'exercice.

(d) Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2016 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31 décembre 2016 sont diminuées du résultat.

(e) Les règles d'évaluation des créances

Provision individuelle:

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31 décembre 2016 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'exercice en cours et un montant des produits réservés.

Provision collective:

En application de la circulaire aux banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la Banque a comptabilisé des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions ont été déterminées en appliquant les règles prévues par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques pendant l'exercice en cours. Ce risque scalaire ne peut être inférieur à 1 ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

(f) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté au niveau du bilan, si et seulement si, la banque dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et envisage soit de les éteindre sur une base nette soit de réaliser l'actif et éteindre le passif simultanément.

(g) Actifs immobilisés et amortissements

Les actifs immobilisés sont évalués au coût moins les amortissements cumulés. Les dépenses d'amélioration qui augmentent la durée de vie utile des immobilisations sont activées et amortis. Les actifs immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée.

3. CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2016 un montant de 41 334 KUSD contre 9 934 KUSD au 31.12.2015 et se décompose comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Caisse	869 895	886 417	-16 522	-2%
Comptes ordinaires	40 464 190	9 047 615	31 416 575	347%
Total	41 334 085	9 934 032	31 400 053	316%

4. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 350 288 KUSD contre 386 823 KUSD au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Comptes ordinaires	15 919 711	31 063 713	-15 144 002	-49%
Prêt au jour le jour BCT	4 000 000	-	4 000 000	100%
Prêt au jour le jour	225 240 280	246 664 004	-21 423 724	-9%
Prêts syndiqués (*)	104 634 972	108 706 872	-4 071 900	-4%
Intérêts courus	492 707	388 751	103 956	27%
Total	350 287 670	386 823 340	-36 535 670	-9%

(*) Cette rubrique inclue des créances douteuses et se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Prêts syndiqués brut	98 675 672	102 619 833	-3 944 162	-4%
Prêts syndiqués douteux	9 968 011	15 939 788	-5 971 776	-37%
Agios réservés	-216 381	-2 060 419	1 844 038	-89%
Provision spécifique	-3 792 330	-7 792 330	4 000 000	-51%
Total	104 634 972	108 706 872	-4 071 900	-4%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Comptes ordinaires	15 919 711	-	-	15 919 711
Prêt au jour le jour BCT	4 000 000	-	-	4 000 000
Prêt au jour le jour	195 100 517	30 139 763	-	225 240 280
Prêts syndiqués	-	84 613 172	20 021 800	104 634 972
Intérêts courus	492 707	-	-	492 707
Total	215 512 935	114 752 935	20 021 800	350 287 670

5. CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 14 395 KUSD contre 21 981 KUSD au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Crédits à court terme	7 206 378	11 317 209	-4 110 831	-36%
Crédits à moyen terme	5 468 314	3 079 543	2 388 771	78%
Prêts syndiqués	619 534	770 216	-150 682	-20%
Comptes débiteurs de la clientèle	1 736 842	6 751 308	-5 014 466	-74%
Créances immobilisées nette (*)	-	644 323	-644 323	-100%
Intérêts courus	28 502	20 983	7 519	36%
Provision collective	-664 120	-602 155	-61 965	10%
Total	14 395 450	21 981 427	-7 585 977	-35%

(*) Cette rubrique se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Créances immobilisées brute	59 995	4 470 578	-4 410 583	-99%
Agios réservés	-47 334	-1 471 514	1 424 180	-97%
Provision spécifique	-12 661	-2 354 741	2 342 080	-99%
Total	0	644 323	-644 323	-100%

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Crédits à la clientèle	6 488 149	2 727 268	3 459 275	12 674 692
Prêts syndiqués	619 534	-	-	619 534
Comptes débiteurs de la clientèle	1 736 842	-	-	1 736 842
Intérêts courus	28 503	-	-	28 503
Créances immobilisées nette	-	-	-664 120	-664 120
Total	8 873 028	2 727 268	2 795 155	14 395 450

6. PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 24 179 KUSD contre 21 451 KUSD au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Titres de transactions	1 174 866	1 296 973	-122 107	-9%
Titres de placements (*)	23 004 286	20 153 559	2 850 727	14%
Total	24 179 152	21 450 532	2 728 620	13%

(*) La répartition des titres de placements entre titres cotés et titres non cotés se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Titres cotés	12 061 874	1 871 410	10 190 464	545%
Titres non cotés	10 942 412	18 282 149	-7 339 737	-40%
Total	23 004 286	20 153 559	2 850 727	14%

7. PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 105 214 KUSD contre 110 985 KUSD au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Obligations BCT (*)	7 098 490	7 167 511	-69 021	-1%
Autres obligations (*)	46 797 102	52 919 984	-6 122 882	-12%
Participation dans AGB (**)	49 155 151	49 155 151	-	0%
Autres participations	1 616 880	1 086 569	530 311	49%
Intérêts courus sur obligations	546 060	655 434	-109 374	-17%
Total	105 213 683	110 984 649	-5 770 966	-5%

(*) La ventilation des obligations selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Obligations BCT	-	-	7 098 490	7 098 490
Autres obligations	-	16 011 513	30 785 589	46 797 102
Total	-	16 011 513	37 884 079	53 895 592

(**) La Banque détient 30% du capital de Gulf Bank Algeria (AGB) installée en Algérie. Les titres d'AGB ne sont pas cotés en bourse.

8. VALEURS IMMOBILISEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 3 065 KUSD contre 3 433 KUSD au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	VB 2016	Amort.	VCN 2016	VCN 2015	Variation	%
Terrain	700 000	-	700 000	700 000	-	0%
Construction	3 075 978	-2 180 350	895 628	1 004 754	-109 126	-11%
Fournitures et équipements	5 266 175	-3 854 396	1 411 779	1 674 395	-262 616	-16%
Installations	371 741	-313 903	57 838	54 028	3 810	7%
Total	9 413 894	-6 348 649	3 065 245	3 433 177	-367 932	-11%

9. AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 1 678 KUSD contre 1 747 KUSD au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Débiteurs divers	1 289 702	1 454 885	-165 183	-11%
Charges payées d'avance	338 257	197 511	140 746	71%
Produits à recevoir	50 053	94 957	-44 904	-47%
Total	1 678 012	1 747 353	-69 341	-4%

10. DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 164 328 KUSD contre 166 648 KUSD au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Compte ordinaire	1 714 091	667 970	1 046 122	157%
Emprunts au jour le jour banques résidentes	41 229 780	-	41 229 780	100%
Emprunts au jour le jour banques non résidentes	121 384 329	165 980 257	-44 595 929	-27%
Total	164 328 200	166 648 227	-2 320 027	-1%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte ordinaire	1 714 091	-	-	1 714 091
Emprunts au jour le jour banques	162 614 109	-	-	162 614 109
Total	164 328 200	-	-	164 328 200

11. DEPOTS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 253 617 KUSD contre 274 603 KUSD au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Compte à vue	206 048 972	217 330 775	-11 281 803	-5%
Compte à terme	44 003 873	53 589 107	-9 585 234	-18%
Autres sommes dues à la clientèle	3 564 646	3 682 750	-118 103	-3%
Total	253 617 491	274 602 632	-20 985 141	-8%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée hors dettes rattachées se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte à vue	206 048 972	-	-	206 048 972
Compte à terme	33 406 840	10 597 033	-	44 003 873
Autres sommes dues à la clientèle	-	3 564 646	-	3 564 646
Total	239 455 812	14 161 680	-	253 617 491

12. AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 9 950 KUSD contre 10 371 KUSD au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Créditeurs divers	120 041	161 840	-41 799	-26%
Charges à payer	2 576 384	2 990 893	-414 509	-14%
Compensation à régler	255	1 081	-826	-76%
Agios, crédits à régulariser & divers	7 252 998	7 217 326	35 672	0%
Total	9 949 678	10 371 140	-421 462	-4%

13. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à 50 000 KUSD composé de 5 000 000 actions ordinaires de 10 \$ chacune libérée en totalité.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital Social	Réserve légale	Réserve générale	Ecart de réévaluation	Réserve fond social	Résultats reportés	Résultat	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2015	50 000 000	7 556 427	16 977 157	1 000 000	1 004 348	22 957 018	5 237 561	104 732 511
Affectation du résultat 2015	-	-	-	-	-	5 237 561	-5 237 561	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	7 786 218	7 786 218
Réserve légale	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve générale	-	-	1 000 000	-	-	-1 000 000	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation fond social	-	-	-	-	-30 801	-230 000	-	-260 801
Capitaux propres au 31/12/2016	50 000 000	7 556 427	17 977 157	1 000 000	973 547	26 964 579	7 786 218	112 257 928

14. INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 4 868 KUSD contre 3 732 KUSD au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Intérêts sur placements interbancaires	1 612 792	1 014 321	598 471	59%
Intérêts sur crédits aux établissements bancaires	2 336 259	1 686 073	650 186	39%
Intérêts sur crédits à la clientèle	918 640	1 031 604	-112 964	-11%
Total	4 867 691	3 731 998	1 135 693	30%

15. COMMISSIONS PERÇUES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 3 357 KUSD contre 3 165 KUSD au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Commissions sur opérations liées aux moyens de paiement	1 425 446	1 405 382	20 064	1%
Commissions sur opérations de crédit	1 225 339	802 571	422 768	53%
Commissions sur engagements par signature	335 568	524 802	-189 234	-36%
Autres commissions	370 190	432 547	-62 357	-14%
Total	3 356 543	3 165 302	191 241	6%

16. GAIN SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 3 213 KUSD contre 2 331 KUSD au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Gains de change	2 361 269	2 330 875	30 394	1%
Dividendes sur portefeuille-titres commercial	354 405	-	354 405	100%
Provision nette sur portefeuille-titres commercial	-20 851	-	-20 851	100%
Plus value sur portefeuille-titres commercial	518 478	-	518 478	100%
Total	3 213 301	2 330 875	882 426	38%

17. REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 5 458 KUSD contre 5 879 KUSD au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Dividendes AGB	2 180 400	2 838 080	-657 680	-23%
Intérêts et revenus assimilés	3 278 026	3 040 552	237 474	8%
Total	5 458 426	5 878 632	-420 206	-7%

18. INTERETS ENCOUREUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 1 325 KUSD contre 1 141 KUSD au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Intérêts sur opérations avec la clientèle	228 758	290 530	-61 772	-21%
Intérêts sur opérations avec les établissements bancaires	1 095 987	850 347	245 640	29%
Total	1 324 745	1 140 877	183 868	16%

19 PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 24 KUSD contre 659 KUSD au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Dividendes sur titres de transaction	30 128	247 815	-217 687	-88%
Pertes latentes sur portefeuille-titres commercial	-	-659 168	659 168	-100%
(+/-) value sur portefeuille-titres commercial	-	-61 942	61 942	-100%
(-) values sur titres de transaction	-54 089	-186 151	132 062	-71%
Total	-23 961	-659 446	635 485	-96%

20 FRAIS DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 3 978 KUSD contre 3 982 KUSD au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Rémunération du personnel	2 879 172	2 862 280	16 892	1%
Charges sociales	613 058	615 902	-2 844	0%
Indemnités de départ à la retraite	480 000	497 497	-17 497	-4%
Autre charges de personnel	5 991	6 536	-545	-8%
Total	3 978 221	3 982 215	-3 994	0%

21. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 2 713 KUSD contre 3 032 KUSD au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Coûts liés aux locaux	327 272	352 411	-25 139	-7%
Charges informatique	319 634	327 273	-7 639	-2%
Communication	320 891	311 852	9 039	3%
Frais de publicités	103 694	79 277	24 417	31%

Frais du conseil et assemblées	319 257	343 592	-24 335	-7%
Impôts et taxes	344 225	758 715	-414 490	-55%
Autres frais administratifs	977 930	858 677	119 253	14%
Total	2 712 903	3 031 797	-318 894	-11%

La contribution conjoncturelle, calculée au taux de 7.5% des bénéfices imposables au titre de l'année 2016, prévue par l'article 48 de la loi de finance pour la gestion 2017 s'élève à 318 KUSD.

22. NOTE RELATIVE AUX PARTIES LIEES

BILAN	Burgan Bank	AGB	Mbre CA	Autres parties liées	Total
Actifs					
Créances sur les établissements bancaires et financiers	30 019 220	4 539	-	25 320 749	55 344 508
Portefeuille titres commercial	-	-	-	459 412	459 412
Portefeuille d'investissement	-	49 155 151	-	-	49 155 151
Portefeuille titres géré par une partie liée	-	-	-	398 802	398 802
Créances sur la clientèle	-	-	529 516	-	529 516
Total	30 019 220	49 159 690	529 516	26 178 963	105 887 389
Passifs					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	44 481 626	-	-	20 551 807	65 033 433
Autres passifs	13 441	-	-	8 224	21 665
Total	44 495 067	-	-	20 560 031	65 055 098
Hors Bilan					
Crédits documentaires	-	611 285	-	-	611 285
Total	-	611 285	-	-	611 285

ETAT DE RESULTAT	Burgan Bank	AGB	Mbre CA	Autres parties liées	Total
Intérêts et revenus assimilés	103 963	-	13 548	710 914	828 425
Gain sur portefeuille-titres commercial	-	-	-	-24 114	-24 114
Revenus du portefeuille d'investissement	-	2 180 400	-	1 009 336	3 189 736
Intérêts encourus et charges assimilées	-478 603	-	-	-134 557	-613 160
Charges générales d'exploitation	-	-327 060	-	-595 000	-922 060
Total	-374 640	1 853 340	13 548	966 579	2 458 827

23. LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2016, 55 540 KUSD détaillés comme suit :

Description	2016	2015	Variation	%
Caisse et avoirs auprès de la BCT	41 334 085	9 934 032	31 400 053	316%
Avoirs auprès des établissements bancaires	15 919 711	31 063 713	-15 144 002	-49%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-1 714 092	-667 970	-1 046 122	157%
Total	55 539 704	40 329 775	15 209 929	38%

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de la Tunis International Bank (TIB) arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci joints de la Tunis International Bank (TIB) qui comprennent le Bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 540 153 mille dollars américains et un résultat bénéficiaire net de 7 786 mille dollars américains.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et compte tenu des normes prudentielles ainsi que des termes de référence pour l'audit des comptes telles que définies par les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie (BCT).

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers de la Tunis International Bank (TIB), arrêtés au 31 décembre 2016, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans la Banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers joints au présent rapport sont réguliers et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Tunis International Bank (TIB) arrêtée au 31 décembre 2016 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis le 10 Février 2017

Dhia BOUZAYEN

Walid MOUSSA

**F.M.B.Z. KPMG
TUNISIE**

S.C.M.G

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2016:

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2016 concernant les articles cités ci-dessus.

B- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2016:

Tunis International Bank (TIB) et United Gulf Bank (UGB) ont conclu une convention le 22 Février 2006 ayant pour objet la fourniture, par celle-ci, de services d'assistance dans les domaines administratif, organisationnel et bancaire contre le paiement par Tunis International Bank (TIB) d'une enveloppe annuelle d'un montant de 225 mille dollars américains.

Ainsi, Tunis International Bank (TIB) a provisionné au titre des prestations fournies en 2016 le montant de 500 mille dollars américains.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 7 Juillet 2006 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mars 2009.

C- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants:

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tel que spécifié par le nouvel article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération du directeur général a été fixée par une décision du président du conseil d'administration après délégation du conseil d'administration réuni le 29 janvier 2009 et le 9 août 2009. Cette rémunération inclut un salaire annuel fixe, des primes et autres avantages.

Conformément à la politique de la banque, le directeur général bénéficie également d'une allocation de retraite.

- Les jetons de présence des membres du conseil d'administration sont déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

C-2- Les obligations et engagements envers les dirigeants, au 31 Décembre 2016, se détaillent comme suit:

Charge de

Passif au 31

	l'exercice 2016	Décembre 2016
	(En milliers USD)	(En milliers USD)
Avantages accordés aux dirigeants à court terme (y compris les membres du Conseil d'administration)	660*	273
Prestations pour départ à la retraite	34	1 521
Total	694	1 794

(*) Hors charges de sécurité sociale.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis le 10 Février 2017

Dhia BOUZAYEN

**F.M.B.Z. KPMG
TUNISIE**

Walid MOUSSA

S.C.M.G